

Comité du programme et budget

Vingtième session
Genève, 8 – 12 juillet 2013

PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT

Document établi par le Secrétariat

1. À leur session de septembre 2010, les assemblées ont approuvé la politique relative à l'utilisation des réserves de l'Organisation¹. Cette politique énonce les principes sur lesquels doit reposer toute proposition d'utilisation des réserves de l'Organisation et stipule que cette utilisation doit s'appliquer "aux dépenses ponctuelles, extraordinaires, telles que les dépenses d'équipement et les initiatives stratégiques relevant des objectifs stratégiques convenus, et non pas aux activités périodiques touchant au fonctionnement de l'Organisation".
2. À sa dix-huitième session tenue en septembre 2011, le Comité du programme et budget a examiné le cadre de planification et de gestion du capital de l'OMPI et en a pris note². Dans ce document, les investissements et les dépenses d'équipement sont définis comme "l'acquisition d'immobilisations corporelles ou le coût des rénovations majeures ou de la modernisation des actifs, tels que les bâtiments, le matériel, les véhicules ou les grands projets informatiques, qui sont mis en œuvre pour renforcer l'efficacité de la structure d'appui administratif et financier permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes (objectif stratégique IX) sur une durée dépassant celle d'un seul exercice financier".
3. La question des dépenses d'équipement à moyen et à long termes pour les grands travaux de rénovation et de modernisation des locaux et des abords s'est posée ces dernières années dans un certain nombre d'institutions des Nations Unies, en particulier au siège de l'ONU à New York, à l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), à l'Organisation mondiale

¹ Voir le document A/48/9 Rev, intitulé "Politique en matière de fonds de réserve et principes régissant l'utilisation des réserves".

² Voir le document WO/PBC/18/16, intitulé "Cadre de planification et de gestion du capital de l'OMPI".

du commerce (OMC), à l'Organisation internationale du Travail (OIT), etc. Elle est donc devenue une question intéressant l'ensemble du système des Nations Unies à mesure que les bâtiments, équipements et systèmes vieillissent et réclament une attention de plus en plus urgente.

4. Par ailleurs, les programmes de rénovation et de modernisation des bâtiments peuvent être l'occasion de réduire l'empreinte environnementale des activités des organismes des Nations Unies, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif visé par l'initiative "Du bleu au vert" lancée à l'échelle du système par le Conseil des chefs de secrétariat (CCS), avec le concours du Comité de haut niveau sur la gestion et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

5. Alors que les documents susmentionnés indiquent comment les dépenses d'équipement sont financées par l'Organisation et la manière dont les projets d'équipement sont mis en œuvre, ils ne donnent aucune indication sur l'ampleur et la nature des projets envisagés ni sur les moyens de les administrer et de les mettre en œuvre de manière stratégique, intégrée et prospective.

6. Dans le contexte des efforts continus déployés par le Secrétariat pour améliorer la gestion et le contrôle des ressources financières, et compte tenu des résultats des initiatives de renforcement de la gestion de ces ressources lancées dans le cadre du Programme de réorientation stratégique, un premier Plan-cadre d'équipement (PCE) détaillé et durable a été élaboré pour l'Organisation, qui porte sur les trois exercices biennaux allant de 2014 à 2019.

7. Le PCE jette les fondations d'un plan glissant sur six ans couvrant les dépenses d'équipement de l'Organisation en ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication (TIC), les bâtiments et les projets relatifs à la sûreté et à la sécurité, assorti de priorités et d'estimations des ressources nécessaires à la fois pour les coûts d'investissement ponctuels et pour les incidences financières récurrentes des projets sur le budget ordinaire. Le PCE sera réexaminé et actualisé de manière périodique, afin de s'assurer qu'il reste un outil de planification pertinent et précis. La responsabilité du réexamen et de l'actualisation périodiques du PCE relève du sous-directeur général chargé du Secteur administration et gestion.

8. L'objectif du PCE est triple : 1) réaliser les investissements d'équipement nécessaires pour s'assurer que l'OMPI reste adaptée à sa mission; 2) réduire la nécessité de procéder à des réparations tardives et urgentes; et 3) supprimer ou réduire autant que possible les risques pour l'environnement, la sécurité, la santé et la sûreté.

Synthèse des ressources nécessaires au titre du Plan-cadre d'équipement pour la période 2014-2019
montant en milliers de francs suisses

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Projets relatifs aux TIC	1 150	1 514	2 029	705	-	-	5 397
Projets relatifs aux bâtiments	1 960	6 650	14 700	12 600	-	-	35 910
Projets relatifs à la sûreté et à la sécurité	100	100	1 274	332	100	-	1 907
TOTAL	3 210	8 264	18 003	13 637	100	-	43 214
<i>Coûts récurrents à imputer au budget ordinaire</i>	76	94	825	1 510	1 470	1 397	5 372

9. Le tableau ci-dessus donne une estimation des ressources nécessaires pour les projets d'équipement, soit quelque 43,2 millions de francs suisses sur les six prochaines années, ventilées par année. Dans l'établissement du PCE, il a également été tenu compte des incidences de l'exécution des différents projets en termes de coûts récurrents à imputer au budget de fonctionnement de l'Organisation. Ces coûts sont aussi indiqués ci-dessus.

10. Ainsi qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessus, les projets ont été classés en "projets relatifs aux TIC", "projets relatifs aux bâtiments" et "projets relatifs à la sûreté et à la sécurité". La part la plus importante des dépenses envisagées pour les trois prochains exercices biennaux concerne les projets relatifs aux bâtiments, pour un montant estimé à 35,9 millions de francs suisses, soit 83% du total. Bien entendu, la maintenance de bâtiments et des équipements nécessite des interventions régulières, qui sont imputées aux dépenses de fonctionnement dans le budget ordinaire. Mais il faut également prévoir certains investissements dans le temps compte tenu de l'usure et du vieillissement du bâti. Le PCE prévoit un certain nombre de rénovations majeures et d'autres travaux nécessaires sur les bâtiments de l'OMPI.

11. Pour que les projets puissent être exécutés en temps voulu et pour que les ressources financières puissent être demandées et affectées à un rythme raisonnable, tous les projets se voient attribuer un rang de priorité, qui sera une considération essentielle pour déterminer leur financement et leur mise en œuvre. Les priorités suivantes ont été définies :

a) **Priorité A** : projets appelant une mise en œuvre immédiate et urgente en raison de leur importance stratégique pour l'Organisation ou du risque élevé qu'ils présentent pour le déroulement des opérations, la sécurité, la santé ou la sûreté du personnel et des biens.

b) **Priorité B** : projets dont la mise en œuvre est relativement importante, dans la mesure où ils concernent des questions d'efficacité, des préoccupations environnementales ou des gains d'efficacité. Leur non-exécution présente un risque moyen-haut pour la sécurité, la santé ou la sûreté. Leur report peut entraîner des coûts supplémentaires.

c) **Priorité C** : projets dont la non-exécution présente un risque faible pour la sécurité, la santé ou la sûreté. Ils peuvent concerner le déploiement de technologies susceptibles d'améliorer l'efficacité économique sur le long terme.

12. Compte tenu de ce qui précède, et conformément aux principes et au mécanisme d'approbation régissant l'utilisation des réserves approuvés par les États membres à leur quarante-huitième série de réunions (20 – 29 septembre 2010), il est proposé de financer les projets ci-après de la catégorie A au moyen des réserves disponibles (au-dessus du niveau recommandé).

Plan-cadre d'équipement pour la période 2014-2019 - Proposition de financement initiale									
Montant en milliers de francs suisses									
Poste	Priorité	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total PCE	TOTAL coûts récurrents
Projets relatifs aux TIC									
Renforcement de la sécurité : cryptage des données et gestion des utilisateurs	A	150	350	200	-	-	-	700	
<i>coûts récurrents estimatifs par année après réalisation des investissements proposés</i>		-	-	250	450	410	360		1 470
Mise en oeuvre du système de gestion des contenus de l'Organisation	A	1 000	874	194	-	-	-	2 068	
<i>coûts récurrents estimatifs par année après réalisation des investissements proposés</i>		76	94	575	585	585	585		2 500
Sous-total, projets relatifs aux TIC		1 150	1 224	394	-	-	-	2 768	
<i>coûts récurrents estimatifs par année après réalisation des investissements proposés</i>		76	94	825	1 035	995	945		3 970
Projets relatifs aux bâtiments									
Rénovation des façades et de la climatisation du bâtiment PCT	A	1 000	3 000	2 000	-	-	-	6 000	
Installation du système de refroidissement au moyen de l'eau du Lac Léman (projet réseau du lac) pour les bâtiments AB et PCT	A	200	550	-	-	-	-	750	
Projet relatif à la phase 1 de la rénovation du sous-sol du bâtiment Arpad Bogsch (redimensionnement du Centre de données et rénovation de l'imprimerie)	A	460	500	-	-	-	-	960	
Remplacement de certaines fenêtres du bâtiment Arpad Bogsch	A	300	-	-	-	-	-	300	
Sous-total, projets relatifs aux bâtiments		1 960	4 050	2 000	-	-	-	8 010	
Projets relatifs à la sûreté et à la sécurité									
Mesures de sûreté et de protection anti-incendie	A	100	100	100	100	-	-	400	
Sous-total, projets relatifs à la sûreté et à la sécurité		100	100	100	100	-	-	400	
Coût ponctuel total par année		3 210	5 374	2 494	100	-	-	11 178	
<i>Coût récurrent total par année</i>		76	94	825	1 035	995	945		3 970

13. Les projets figurant dans la liste ci-dessus sont décrits plus en détail dans l'annexe du présent document, qui comprend notamment les éléments suivants :

- une description des objectifs et des résultats escomptés du projet;
- la contribution du projet aux résultats escomptés au niveau de l'Organisation;
- un aperçu des ressources nécessaires pour l'exécution du projet, ventilées par année; et
- une indication du mécanisme proposé pour la présentation de rapports sur les différents projets à l'intention des États membres.

14. Le coût total des projets susmentionnés est estimé à quelque 11,2 millions de francs suisses sur le montant total de 43,2 millions pour le PCE, qu'il est proposé de financer au moyen des réserves disponibles. Il est proposé d'imputer les coûts récurrents supplémentaires estimés à 3,97 millions de francs suisses au budget ordinaire de l'Organisation sur les trois prochains exercices biennaux. En ce qui concerne les projets à mettre en oeuvre en 2014-2015 qui donnent lieu à des coûts récurrents au cours du même exercice biennal, ceux-ci sont déjà inclus dans le programme et budget proposé pour 2014-2015.

15. À la fin de 2012, il est estimé qu'un montant de 20 millions de francs suisses sera disponible au-dessus du niveau recommandé, après financement de tous les projets en cours dont le financement au titre des réserves avait été approuvé précédemment. Ce niveau ne devrait pas diminuer pendant le prochain exercice biennal. Les détails concernant l'utilisation et la disponibilité des réserves seront communiqués au PBC pour sa session de septembre 2013.

16. L'examen continu du PCE permettra de s'assurer que tous les projets feront l'objet d'un suivi attentif et que les nouveaux projets seront soigneusement examinés du point de vue de leur conformité avec la définition des dépenses d'équipement et des conditions requises pour bénéficier d'un financement au titre des réserves. Si fonds nécessaires au titre des réserves sont disponibles, il est proposé de soumettre à l'approbation des États membres d'autres propositions de financement de projets relevant du PCE dans les années à venir.

15. Le Comité du programme et budget est invité

i) à entériner les principes en vertu desquels les projets ont été et seront inclus dans le Plan-cadre d'équipement de l'Organisation, comme indiqué dans le présent document, et

ii) à recommander aux assemblées des États membres de l'OMPI d'approuver le financement des projets présentés dans l'annexe du présent document, pour un montant total estimé à 11,2 millions de francs suisses, si les fonds nécessaires au titre des réserves sont disponibles.

[L'annexe suit]

PROJETS RELEVANT DU PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT QU'IL EST PROPOSÉ DE
FINANCER AU MOYEN DES RÉSERVES

1. Renforcement de la sécurité : cryptage des données et gestion des utilisateurs
2. Mise en œuvre du système de gestion des contenus de l'Organisation
3. Rénovation des façades et de la climatisation du bâtiment PCT
4. Installation du système de refroidissement au moyen de l'eau du Lac Léman (projet réseau du lac) pour les bâtiments AB et PCT
5. Bâtiment Arpad Bogsch – phase 1 de la rénovation du sous-sol (redimensionnement du Centre de données et rénovation de l'imprimerie)
6. Bâtiment Arpad Bogsch – remplacement de certaines fenêtres
7. Sécurité et mesures anti-incendie

**Projet relevant du Plan-cadre d'équipement qu'il est proposé
de financer au moyen des réserves**

1. *Projet relatif au renforcement de la sécurité : cryptage des données et gestion des utilisateurs*

1. Objectifs et résultats escomptés du projet :

Ce projet vise trois objectifs principaux : protection des données essentielles, possibilité de recourir à des options de sous-traitance plus économiques et gestion centralisée des droits d'accès.

L'OMPI a déjà pris des mesures variées pour protéger ses informations confidentielles. Ces mesures comprennent les mécanismes traditionnels de défense périphérique, la sécurité informatique et la gestion des événements, la détection et la prévention des intrusions, etc. Toutefois, compte tenu de la sophistication croissante des menaces, les pratiques recommandées en matière de sécurité informatique mettent désormais aussi l'accent sur la protection directe des sources.

Par ailleurs, l'accès à des ressources externes plus économiques est une nécessité dans le monde actuel de la gestion informatique, qui suppose, d'une part, des compétences diversifiées et susceptibles d'évoluer rapidement et, d'autre part, la capacité de mobiliser rapidement des ressources humaines en fonction des changements des priorités opérationnelles. Cela étant, la diversification des options en matière de sous-traitance accroît la vulnérabilité de l'information.

Les technologies de cryptage des données sont un moyen de relever ces deux défis. Elles complètent les autres mesures de sécurité informatique en assurant le cryptage des données à la source. Elles offrent également davantage de souplesse pour le choix de prestataires plus économiques en préservant le contrôle du cryptage tout en permettant aux prestataires extérieurs de remplir leurs fonctions d'appui.

La gestion des droits d'accès s'inscrit en complément des investissements consentis par l'Organisation dans les solutions de cryptage des données. Traditionnellement, la gestion des droits d'accès se concentre sur les systèmes. En d'autres termes, à l'intérieur d'un système donné, on doit savoir qui a accès à quoi. Ce mécanisme peut être efficace lorsque le nombre d'utilisateurs et d'applications logicielles est relativement restreint.

Toutefois, alors que l'OMPI continue de renforcer ses services en ligne, le nombre d'utilisateurs devrait augmenter régulièrement dans les années à venir. Il convient d'investir dans des solutions axant la gestion des droits d'accès sur les utilisateurs. En d'autres termes, on doit savoir exactement de quels droits d'accès jouit un utilisateur donné dans tout l'éventail des systèmes.

À terme, la technologie pourrait permettre de gérer les droits d'accès en fonction du rôle des utilisateurs dans un système ou une série de systèmes complexes, tels que l'ERP. Pour l'heure, il est difficile de prévoir quand et comment ces technologies évolueront. En conséquence, cet aspect n'a pas été pris en considération dans le présent projet.

2. Contribution aux résultats biennaux de l'Organisation

IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes

La mise en œuvre du cryptage des données et de la gestion des utilisateurs renforcerait la capacité de réaction de l'OMPI aux menaces informatiques croissantes, tout en permettant d'envisager des solutions de sous-traitance plus économiques et de renforcer la gestion centralisée des droits d'accès.

3. Ressources financières et humaines requises pour l'exécution du projet, par année

Poste	Coût en milliers de francs suisses						TOTAL
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
1. Licences et renouvellement des licences	35	130	130				295
2. Logiciels et matériel de cryptage	65	150	40				255
3. Honoraires de consultants	30	20	10				60
4. Gestion de projet	20	50	20				90
Montant total à financer	150	350	200	-	-	-	700
Coûts récurrents à imputer au budget ordinaire des exercices biennaux respectifs			250	450	410	360	1 470

4. Mécanisme de présentation de rapports à l'intention des États membres :

L'état d'avancement de ce projet fera l'objet de rapports au PBC et aux assemblées.

5. Observation des critères applicables au financement au moyen des réserves³ :

Principe n° 1 : montant disponible au titre des réserves en sus du niveau recommandé

Principe n° 2⁴ : utilisation pour des dépenses ponctuelles et extraordinaires, telles que les dépenses d'équipement et les initiatives stratégiques (non pour des activités périodiques touchant au fonctionnement de l'Organisation)

Principe n° 3 : les projets et initiatives peuvent dépasser le cadre de l'exercice biennal (report d'un exercice sur l'autre ou étalement sur plusieurs exercices biennaux)

³ Voir le document intitulé "Politique en matière de réserves et principes régissant l'utilisation des réserves" (A/48/9 Rev.).

⁴ Voir également le document intitulé "Cadre de planification et de gestion du capital de l'OMPI" (WO/PBC/18/16) : "les investissements et les dépenses d'équipement sont définis comme l'acquisition d'immobilisations corporelles ou le coût des rénovations majeures ou de la modernisation des actifs, tels que les bâtiments, le matériel, les véhicules ou les grands projets informatiques, qui sont mis en œuvre pour renforcer l'efficacité de la structure d'appui administratif et financier permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes sur une durée dépassant celle d'un seul exercice financier".

**Projet relevant du Plan-cadre d'équipement qu'il est proposé
de financer au moyen des réserves**

2. *Projet relatif à la mise en œuvre du système de gestion des contenus de l'Organisation*

1. Objectifs et résultats escomptés du projet :

Ce projet vise à établir un répertoire central pour stocker les documents de l'Organisation. Cela nous permettra de travailler ensemble (collaborer) à la création des documents et de rechercher et trouver plus facilement l'information, ainsi que de faire le lien entre les documents et les transactions consignées dans le système ERP.

L'intégration entre l'ERP et le Système de gestion électronique des documents (SGED) a été approuvée par les États membres dans le cadre du portefeuille de projets ERP (WO/PBC/15/17), et les fonds alloués ont été utilisés pour acquérir les licences nécessaires, établir l'infrastructure requise pour le projet pilote et réunir les éléments du cahier des charges détaillé. Les travaux relatifs à la mise en œuvre de la solution complète et à son intégration au système ERP s'inscriront dans le cadre du présent projet de mise en œuvre de la gestion des contenus de l'Organisation, qui devrait être déployé dans l'ensemble de l'Organisation d'ici la fin de 2016.

La première année, la mise en œuvre du système de gestion des contenus de l'Organisation visera à établir un environnement d'hébergement adapté, doté des ressources internes nécessaires pour appuyer les projets et la solution d'ensemble. Les technologies nécessaires pour la gestion du contenu seront mises en œuvre et intégrées à l'environnement de bureau existant, ce qui permettra d'améliorer la collaboration sur les documents, grâce notamment à des fonctions de contrôle des versions et de validation à l'entrée et à la sortie. L'intégration au système ERP commencera en parallèle, avec l'intégration du contenu existant disponible aux transactions financières et aux achats et sa mise à la disposition des utilisateurs aux fins de consultation et de recherche dans le cadre du système de gestion du contenu. Le niveau possible d'intégration entre la série de modules ERP et le système de gestion du contenu fait actuellement l'objet d'études dans le cadre du portefeuille de projets ERP avec le concours du partenaire pour la mise en œuvre, Oracle, et les résultats de ces recherches guideront la démarche d'intégration future. L'établissement de la solution PeopleSoft pour les ressources humaines donnera également lieu à une intégration avec le système de gestion des contenus de l'Organisation sur le principe d'un dossier électronique personnel pour chaque fonctionnaire, marquant le début du passage à un système de notifications sur papier à un système électronique.

La deuxième année, des fonctions de gestion des flux seront mises en œuvre pour permettre l'acheminement, l'approbation et l'archivage électroniques des documents internes et externes. L'intégration entre le système de gestion des contenus et le système de messagerie électronique sera également réalisée, ce qui contribuera à réduire la charge pesant actuellement sur la messagerie électronique. Avec le développement de la solution PeopleSoft pour les ressources humaines, l'intégration avec le système de gestion des contenus se poursuivra sur la base du dossier personnel. En outre, la deuxième année verra l'intégration de la solution pour la gestion des performances de l'Organisation avec l'ERP, ce qui permettra l'accès à l'information budgétaire par l'intermédiaire du système de gestion des contenus de l'Organisation.

La troisième année, l'intégration avec le système PeopleSoft pour les ressources humaines complètement déployé sera achevée, assurant l'accès sécurisé à tous les documents relatifs aux ressources humaines. Par ailleurs, la gestion des contenus de l'Organisation sera intégrée à l'outil de gestion des processus opérationnels utilisé à l'OMPI, Metastorm, pour permettre l'accès aux documents tels que les documents de voyage.

Grâce à cette approche progressive prudente, le système de gestion des contenus de l'Organisation deviendra le guichet unique permettant aux utilisateurs d'accéder aux documents de manière sécurisée.

2. Contribution aux résultats biennaux de l'Organisation

Ce projet contribue à la réalisation de l'objectif stratégique IX, concernant une structure d'appui administratif et financier efficace permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes.

3. Ressources financières et humaines requises pour l'exécution du projet, par année

Poste	Coût en milliers de francs suisses						TOTAL
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
1. Hébergement							-
Hébergement par le CIC	470	470					940
2. Appui permanent							-
Ressources supplémentaires	210	210	100				520
3. Coûts de mise en oeuvre							-
Intégration à l'ERP	220	94	94				408
4. Introduction de technologies de gestion de contenus	100						100
5. Acheminement électronique des documents externes et internes et intégration avec les dossiers et archives électroniques							70
Utilisation du système de gestion des contenus de l'Organisation pour le classement et l'archivage du courrier		30					30
Montant total à financer	1 000	874	194	-	-		2 068
Coûts récurrents à imputer au budget ordinaire des exercices biennaux respectifs	76	94	575	585	585	585	2 500

4. Mécanisme d'établissement de rapports à l'intention des États membres : l'état d'avancement du projet relatif à la gestion des contenus de l'Organisation fera l'objet de rapports au PBC et aux assemblées.

5. Observation des critères applicables au financement au moyen des réserves⁵ :

- Principe n° 1 : montant disponible au titre des réserves en sus du niveau recommandé
- Principe n° 2⁶ : utilisation pour des dépenses ponctuelles et extraordinaires, telles que les dépenses d'équipement et les initiatives stratégiques (non pour des activités périodiques touchant au fonctionnement de l'Organisation)
- Principe n° 3 : les projets et initiatives peuvent dépasser le cadre de l'exercice biennal (report d'un exercice sur l'autre ou étalement sur plusieurs exercices biennaux)

⁵ Voir le document intitulé "Politique en matière de réserves et principes régissant l'utilisation des réserves" (A/48/9 Rev.).

⁶ Voir également le document intitulé "Cadre de planification et de gestion du capital de l'OMPI" (WO/PBC/18/16) : *"les investissements et les dépenses d'équipement sont définis comme l'acquisition d'immobilisations corporelles ou le coût des rénovations majeures ou de la modernisation des actifs, tels que les bâtiments, le matériel, les véhicules ou les grands projets informatiques, qui sont mis en œuvre pour renforcer l'efficacité de la structure d'appui administratif et financier permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes sur une durée dépassant celle d'un seul exercice financier"*.

**Projet relevant du Plan-cadre d'équipement qu'il est proposé
de financer au moyen des réserves**

3. *Projet relatif à la rénovation des façades et de la climatisation du bâtiment PCT*

1. Objectifs et résultats escomptés du projet :

L'objectif du projet est double : i) remplacement complet des faux plafonds pour le système de climatisation des étages supérieurs du bâtiment PCT et ii) rénovation majeure de toutes les façades de ce bâtiment. Ces dernières années, il est apparu que les réparations mineures rendues nécessaires en cas de panne et d'élévation ou d'abaissement excessif de la température dans les bureaux qui sont opérées depuis une dizaine d'années n'étaient plus tenables. Par ailleurs, un certain nombre d'éléments de l'installation actuelle ne sont plus commercialisés et les pièces détachées sont introuvables, ce qui compromet à court terme la viabilité de l'ensemble de l'installation de climatisation du bâtiment. La surconsommation d'énergie causée par le caractère défectueux des systèmes et installations est considérable et ne fera qu'augmenter au fil des ans. Un audit technique de l'installation de climatisation a été effectué en 2011 et un audit technique des façades est en cours de réalisation au premier semestre de 2013.

Les résultats escomptés de ces travaux de rénovation sont une installation de climatisation et des façades opérationnelles et fiables, ainsi qu'une réduction significative de la consommation d'énergie grâce à la suppression des gaspillages actuels.

2. Contribution aux résultats biennaux de l'Organisation

Le résultat escompté est le suivant : des services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes.

3. Ressources financières et humaines requises pour l'exécution du projet, par année

Poste	Coût en milliers de francs suisses						TOTAL
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
1. Coûts de construction							-
Coûts de construction	450	1929	1190				3 569
2. Honoraires							-
Pilote du projet	21	62	41				124
Ingénieurs sous contrat avec l'OMPI	150	450	300				
3. Ressources externes et internes							-
Ressources externes supplémentaires à 100%	144	144	144				432
Remplacement interne à 100%	145	145	145				435
4. Frais (permis / taxes / documents)							-
Frais	20	60	40				120
5. Divers et imprévus							-
	70	210	140				420
Montant total à financer	1 000	3 000	2 000	-	-		6 000
Coûts récurrents à imputer au budget ordinaire des exercices biennaux respectifs							

4. Mécanisme d'établissement de rapports à l'intention des États membres :

Des rapports sur l'état d'avancement de ce projet seront présentés sur la base du modèle utilisé depuis 2006 pour les rapports sur les grands projets de construction récents présentés au PBC et aux assemblées.

5. Observation des critères applicables au financement au moyen des réserves⁷ :

Principe n° 1 : montant disponible au titre des réserves en sus du niveau recommandé

Principe n° 2⁸ : utilisation pour des dépenses ponctuelles et extraordinaires, telles que les dépenses d'équipement et les initiatives stratégiques (non pour des activités périodiques touchant au fonctionnement de l'Organisation)

Principe n° 3 : les projets et initiatives peuvent dépasser le cadre de l'exercice biennal (report d'un exercice sur l'autre ou étalement sur plusieurs exercices biennaux)

⁷ Voir le document intitulé "Politique en matière de réserves et principes régissant l'utilisation des réserves" (A/48/9 Rev.).

⁸ Voir également le document intitulé "Cadre de planification et de gestion du capital de l'OMPI" (WO/PBC/18/16) : "les investissements et les dépenses d'équipement sont définis comme l'acquisition d'immobilisations corporelles ou le coût des rénovations majeures ou de la modernisation des actifs, tels que les bâtiments, le matériel, les véhicules ou les grands projets informatiques, qui sont mis en œuvre pour renforcer l'efficacité de la structure d'appui administratif et financier permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes sur une durée dépassant celle d'un seul exercice financier".

**Projet relevant du Plan-cadre d'équipement qu'il est proposé
de financer au moyen des réserves**

4. *Projet relatif à l'installation du système de refroidissement au moyen de l'eau du lac Léman (projet réseau du lac) pour les bâtiments AB et PCT*

1. Objectifs et résultats escomptés du projet :

Le système de refroidissement au moyen de l'eau du lac Léman (projet réseau du lac), qui a été conçu, administré et mis en œuvre il y a quelques années par le prestataire d'énergie (les Services industriels de Genève - SIG), consiste à prélever de l'eau froide dans les profondeurs du lac Léman et à l'acheminer sur la rive droite de Genève pour assurer le refroidissement de différents bâtiments administratifs du secteur de la Place des Nations. Il y a quelques années, l'OMPI a été l'une des premières institutions de l'ONU à conclure avec les SIG un accord pour réserver la capacité requises pour tous ses bâtiments (y compris ceux qui étaient en construction à l'époque). À la fin de l'année 2013, les bâtiments suivants du site de l'OMPI auront été entièrement raccordés au système de refroidissement à l'eau du lac : le nouveau bâtiment (système opérationnel depuis 2011), les bâtiments GBI et GBII (système opérationnel depuis la mi-2013), la nouvelle Salle de conférence (intégré durant la phase de construction et opérationnel d'ici la fin 2013). Les deux seuls bâtiments qui restent à raccorder au système de refroidissement par l'eau du lac sont le bâtiment AB et le bâtiment PCT, qui font l'objet de cet élément particulier du Plan-cadre d'équipement. Les objectifs et résultats escomptés du projet sont les suivants : i) achever le déploiement d'une solution technologique moderne déjà mise en œuvre dans plus de la moitié du volume concerné sur le site de l'OMPI; ii) anticiper la nécessité de remplacer les unités de climatisation conventionnelles dans les deux bâtiments restants avant leur rupture (ce qui s'est produit dans le bâtiment GBII en 2011); iii) réduire le coût de maintenance par rapport aux installations de climatisation conventionnelles; et iv) moderniser les installations et le matériel en appliquant des solutions plus respectueuses de l'environnement.

2. Contribution aux résultats biennaux de l'Organisation

Le résultat escompté est le suivant : des services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes.

3. Ressources financières et humaines requises pour l'exécution du projet, par année

Poste	Coût en milliers de francs suisses						TOTAL
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
1. Coûts de construction							-
Coûts de construction	156	429					585
2. Honoraires							-
Ingénieurs sous contrat avec l'OMPI	30	83					113
3. Divers et imprévus							-
	14	39					53
Montant total à financer	200	550	-	-	-		750
Coûts récurrents à imputer au budget ordinaire des exercices biennaux respectifs							

4. Mécanisme d'établissement de rapports à l'intention des États membres :

Des rapports sur l'état d'avancement de ce projet seront présentés sur la base du modèle utilisé depuis 2006 pour les rapports sur les grands projets de construction récents présentés au PBC et aux assemblées.

5. Observation des critères applicables au financement au moyen des réserves⁹ :

- Principe n° 1 : montant disponible au titre des réserves en sus du niveau recommandé
- Principe n° 2¹⁰ : utilisation pour des dépenses ponctuelles et extraordinaires, telles que les dépenses d'équipement et les initiatives stratégiques (non pour des activités périodiques touchant au fonctionnement de l'Organisation)
- Principe n° 3 : les projets et initiatives peuvent dépasser le cadre de l'exercice biennal (report d'un exercice sur l'autre ou étalement sur plusieurs exercices biennaux)

⁹ Voir le document intitulé "Politique en matière de réserves et principes régissant l'utilisation des réserves" (A/48/9 Rev.).

¹⁰ Voir également le document intitulé "Cadre de planification et de gestion du capital de l'OMPI" (WO/PBC/18/16) : "les investissements et les dépenses d'équipement sont définis comme l'acquisition d'immobilisations corporelles ou le coût des rénovations majeures ou de la modernisation des actifs, tels que les bâtiments, le matériel, les véhicules ou les grands projets informatiques, qui sont mis en œuvre pour renforcer l'efficacité de la structure d'appui administratif et financier permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes sur une durée dépassant celle d'un seul exercice financier".

**Projet relevant du Plan-cadre d'équipement qu'il est proposé
de financer au moyen des réserves**

**5. *Projet relatif à la phase 1 de la rénovation du sous-sol du bâtiment Arpad Bogsch
(redimensionnement du centre de données et rénovation de l'imprimerie)***

1. Objectifs et résultats escomptés du projet :

Le Centre de données actuel situé au sous-sol du bâtiment AB doit être redimensionné conformément à son nouveau rôle réduit de salle informatique desservant uniquement le bâtiment AB. Ce redimensionnement devrait libérer une superficie importante qui pourra être utilisée pour agrandir l'imprimerie actuelle, qui a besoin d'être rénovée.

2. Contribution aux résultats biennaux de l'Organisation

Le résultat escompté est le suivant : des services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes.

3. Ressources financières et humaines requises pour l'exécution du projet, par année

Poste	Coût <i>en milliers de francs suisses</i>						TOTAL
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
1. Coûts de construction							-
Coûts de construction	359	390					749
2. Honoraires							
Ingénieurs sous contrat avec l'OMPI	69	75					144
3. Divers et imprévus	32	35					67
Montant total à financer	460	500	-	-	-		960
Coûts récurrents à imputer au budget ordinaire des exercices biennaux respectifs							

4. Mécanisme d'établissement de rapports à l'intention des États membres :

Des rapports sur l'état d'avancement de ce projet seront présentés sur la base du modèle utilisé depuis 2006 pour les rapports sur les grands projets de construction récents présentés au PBC et aux assemblées.

5. Observation des critères applicables au financement au moyen des réserves¹¹ :

- Principe n° 1 : montant disponible au titre des réserves en sus du niveau recommandé
- Principe n° 2¹² : utilisation pour des dépenses ponctuelles et extraordinaires, telles que les dépenses d'équipement et les initiatives stratégiques (non pour des activités périodiques touchant au fonctionnement de l'Organisation)
- Principe n° 3 : les projets et initiatives peuvent dépasser le cadre de l'exercice biennal (report d'un exercice sur l'autre ou étalement sur plusieurs exercices biennaux)

¹¹ Voir le document intitulé "Politique en matière de réserves et principes régissant l'utilisation des réserves" (A/48/9 Rev.).

¹² Voir également le document intitulé "Cadre de planification et de gestion du capital de l'OMPI" (WO/PBC/18/16) : "les investissements et les dépenses d'équipement sont définis comme l'acquisition d'immobilisations corporelles ou le coût des rénovations majeures ou de la modernisation des actifs, tels que les bâtiments, le matériel, les véhicules ou les grands projets informatiques, qui sont mis en œuvre pour renforcer l'efficacité de la structure d'appui administratif et financier permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes sur une durée dépassant celle d'un seul exercice financier".

**Projet relevant du Plan-cadre d'équipement qu'il est proposé
de financer au moyen des réserves**

6. *Projet relatif au remplacement de certaines fenêtres du bâtiment Arpad Bogsch*

1. Objectifs et résultats escomptés du projet :

Les fenêtres de la façade sud du bâtiment AB ont souffert de leur plus grande exposition au soleil et à la chaleur au cours des dernières décennies, entraînant une dégradation importante de leurs capacités thermiques. En outre, certaines de ces fenêtres et d'autres ont subi une dégradation de leur teinte bleutée (qui a tourné au rose-violet) compte tenu du vieillissement du gaz contenu entre les épaisseurs de vitrage.

Le remplacement de ces fenêtres permettra de réduire la consommation d'énergie requise principalement pour rafraîchir les bureaux concernés en période de chaleur. Il améliorera également l'esthétique du bâtiment AB, qui est l'un des plus connus à Genève.

2. Contribution aux résultats biennaux de l'Organisation

Le résultat escompté est le suivant : des services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes.

3. Ressources financières et humaines requises pour l'exécution du projet, par année

Poste	Coûts <i>en milliers de francs suisses</i>						TOTAL
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
1. Coûts de construction							-
Coûts de construction	234						234
2. Honoraires							
Ingénieurs sous contrat avec l'OMPI	45						45
3. Divers et imprévus							
	21						21
Montant total à financer	300	-	-	-	-	-	300
Coûts récurrents à imputer au budget ordinaire des exercices biennaux respectifs							

4. Mécanisme d'établissement de rapports à l'intention des États membres :

Des rapports sur l'état d'avancement de ce projet seront présentés sur la base du modèle utilisé depuis 2006 pour les rapports sur les grands projets de construction récents présentés au PBC et aux assemblées.

5. Observation des critères applicables au financement au moyen des réserves¹³ :

- Principe n° 1 : montant disponible au titre des réserves en sus du niveau recommandé
- Principe n° 2¹⁴ : utilisation pour des dépenses ponctuelles et extraordinaires, telles que les dépenses d'équipement et les initiatives stratégiques (non pour des activités périodiques touchant au fonctionnement de l'Organisation)
- Principe n° 3 : les projets et initiatives peuvent dépasser le cadre de l'exercice biennal (report d'un exercice sur l'autre ou étalement sur plusieurs exercices biennaux)

¹³ Voir le document intitulé "Politique en matière de réserves et principes régissant l'utilisation des réserves" (A/48/9 Rev.).

¹⁴ Voir également le document intitulé "Cadre de planification et de gestion du capital de l'OMPI" (WO/PBC/18/16) : "les investissements et les dépenses d'équipement sont définis comme l'acquisition d'immobilisations corporelles ou le coût des rénovations majeures ou de la modernisation des actifs, tels que les bâtiments, le matériel, les véhicules ou les grands projets informatiques, qui sont mis en œuvre pour renforcer l'efficacité de la structure d'appui administratif et financier permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes sur une durée dépassant celle d'un seul exercice financier".

**Projet relevant du Plan-cadre d'équipement qu'il est proposé
de financer au moyen des réserves**

7. *Projet relatif aux mesures de sûreté et de protection anti-incendie*

1. Objectifs et résultats escomptés du projet :

Sur la base d'un audit de la sûreté et de la sécurité effectué par une agence spécialisée à la demande du Secrétariat, plusieurs recommandations relatives aux mesures de sûreté et de protection anti-incendie doivent être mises en œuvre dans les bâtiments les plus anciens de l'OMPI afin de les adapter aux nouvelles normes (à noter que le nouveau bâtiment et la future salle de conférence sont exclus de ce projet étant donné qu'ils satisfont déjà aux nouveaux critères).

2. Contribution aux résultats biennaux de l'Organisation

Le résultat escompté est le suivant : une Organisation écologiquement et socialement responsable dans laquelle les membres du personnel, les délégués les visiteurs, l'information et les biens sont en sécurité.

3. Ressources financières et humaines requises pour l'exécution du projet, par année

Poste	Coût <i>en milliers de francs suisses</i>						TOTAL
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
1. Coûts de construction							-
Coûts de construction	78	78	78	78			312
2. Honoraires							
Ingénieurs sous contrat avec l'OMPI	15	15	15	15			60
3. Divers et imprévus	7	7	7	7			28
Montant total à financer	100	100	100	100	-		400
Coûts récurrents à imputer au budget ordinaire des exercices biennaux respectifs							

4. Mécanisme d'établissement de rapports à l'intention des États membres :

Des rapports sur l'état d'avancement de ce projet seront présentés sur la base du modèle utilisé depuis 2006 pour les rapports sur les grands projets de construction récents présentés au PBC et aux assemblées.

5. Observation des critères applicables au financement au moyen des réserves¹⁵ :

- Principe n° 1 : montant disponible au titre des réserves en sus du niveau recommandé
- Principe n° 2¹⁶ : utilisation pour des dépenses ponctuelles et extraordinaires, telles que les dépenses d'équipement et les initiatives stratégiques (non pour des activités périodiques touchant au fonctionnement de l'Organisation)
- Principe n° 3 : les projets et initiatives peuvent dépasser le cadre de l'exercice biennal (report d'un exercice sur l'autre ou étalement sur plusieurs exercices biennaux)

[Fin de l'annexe et du document]

¹⁵ Voir le document intitulé "Politique en matière de réserves et principes régissant l'utilisation des réserves" (A/48/9 Rev.).

¹⁶ Voir également le document intitulé "Cadre de planification et de gestion du capital de l'OMPI" (WO/PBC/18/16) : "les investissements et les dépenses d'équipement sont définis comme l'acquisition d'immobilisations corporelles ou le coût des rénovations majeures ou de la modernisation des actifs, tels que les bâtiments, le matériel, les véhicules ou les grands projets informatiques, qui sont mis en œuvre pour renforcer l'efficacité de la structure d'appui administratif et financier permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes sur une durée dépassant celle d'un seul exercice financier".